



Mode de détention des actions

Présentation

Au porteur

C'est le mode de détention le plus courant.

L'achat et la gestion courante de vos titres sont ici confiés à l'intermédiaire financier de votre choix. Votre nom n'est pas enregistré sur nos registres. Ce mode de détention vous permet de regrouper tous les titres de votre portefeuille chez un seul intermédiaire.

Au nominatif pur

Vos titres et votre identité sont "nominativement" inscrits chez MERCIALYS, ce qui permet au groupe d'établir avec vous un contact direct et personnalisé.

Vos actions sont gérées par vous et inscrites sur un compte nominatif pur auprès de BNP Paribas Securities Services, gestionnaire du service des titres de MERCIALYS.

Cette forme de détention vous permet de bénéficier de la gratuité des droits de garde et de certains frais de gestion courante tels que :

- les frais de transfert de titres et de mise au porteur,
- les frais liés au paiement des dividendes,
- les frais liés aux opérations sur titres (augmentation de capital...)

Au nominatif administré

Vos actions restent inscrites chez votre intermédiaire financier, qui en assure la conservation et la gestion. Dans ce cas, la gestion de vos titres est assimilée à celle des titres "au porteur". Votre intermédiaire doit aviser BNP Paribas Securities Services de la mise au nominatif administré de vos titres. Cette forme de détention nous permet de vous identifier et d'établir avec vous un contact direct et personnalisé.

Pour plus d'information sur l'inscription de vos actions MERCIALYS au nominatif ou sur leur gestion, consultez le Service Relations Actionnaires Nominatifs à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

CTS Relations Actionnaires

Grands Moulins de Pantin

9, Rue du Débarcadère 93761 PANTIN Cedex

Tél : 01 40 14 31 00 (du lundi au vendredi de 9h à 18h00)

Fax : 01 55 77 34 17

Avantages de la détention au nominatif

Avantages de la détention au nominatif (pur ou administré)

La forme nominative vous permet de recevoir automatiquement une information directe et personnalisée telle que :

- des documents d'information sur notre Groupe (Rapport Annuel, etc.),
- l'avis de convocation aux Assemblées Générales,
- le formulaire de vote,
- la demande de carte d'admission.

Elle vous permet aussi d'accéder facilement aux Assemblées Générales (sans produire une attestation de participation).



Avantage supplémentaire du nominatif pur

Gratuité des droits de garde et des frais de gestion courante.

Contrairement au nominatif administré, MERCIALYS prend à sa charge les droits de garde et les frais de gestion courante des titres inscrits au nominatif pur.

Comment vous inscrire au nominatif ?

▀ Vos actions MERCIALYS sont gérées au porteur et vous souhaitez qu'elles revêtent la forme nominative "pur" ou "administré". Il vous suffit d'en faire la demande à votre intermédiaire financier qui fera le nécessaire auprès de BNP Paribas Securities Services.

▀ Vous n'êtes pas encore actionnaire de MERCIALYS et vous souhaitez acquérir des actions au nominatif pur, vous devez signer une convention d'ouverture de compte-titres avec BNP Paribas Securities Services.

Les modèles de lettres vous permettant de vous inscrire sous la forme nominative dans un COMPTE NOMINATIF PUR ou NOMINATIF ADMINISTRÉ, ou d'ouvrir un compte-titres, sont disponibles en appelant directement BNP Paribas Securities Services au 01 40 14 31 00 (du lundi au vendredi de 9h à 18h00).

Participer à l'AG

En tant qu'actionnaire du Groupe MERCIALYS, vous pouvez, si vous le souhaitez, quel que soit le nombre d'actions MERCIALYS que vous détenez, participer à l'Assemblée Générale qui réunit au moins une fois par an l'ensemble des actionnaires.

Si vous êtes actionnaire au nominatif (pur ou administré), vous recevez directement et automatiquement deux à trois semaines avant la date de la réunion un avis de convocation complet. Ce dossier comprend tous les documents nécessaires pour exprimer votre vote (formulaire de demande d'envoi de carte d'admission à l'Assemblée, de vote par correspondance ou par procuration).

Si vous êtes actionnaire au porteur, c'est à votre intermédiaire que vous devez demander ces mêmes documents, ainsi qu'une attestation de participation. Celle-ci devra être adressée, accompagnée de votre demande de carte d'admission, à :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

CTS Relations Actionnaires

Grands Moulins de Pantin

9, Rue du Débarcadère 93761 PANTIN Cedex

Les documents d'Assemblée (ou dossier de convocation) comprennent un formulaire de demande de carte d'admission à l'Assemblée Générale, un formulaire de vote par correspondance ou par procuration, un formulaire de demande d'envoi de documents et de renseignements, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des projets de résolutions, l'exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé et les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Comment assister à l'assemblée générale si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission à temps ?

Au nominatif pur : il vous suffit de présenter un justificatif d'identité.

Au porteur : vous devez justifier de votre identité et présenter l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.



Voter à l'AG

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi ou les statuts de la Société. Si vous ne pouvez pas vous rendre à une Assemblée Générale, trois possibilités vous sont offertes pour voter :

- voter par correspondance à l'aide du formulaire de vote par correspondance joint au dossier de convocation. En cochant la case "vote par correspondance" puis en noircissant les cases des résolutions pour lesquelles vous souhaitez voter uniquement "contre" ou "abstention".
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée à l'aide du formulaire de pouvoir. En renvoyant simplement le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en l'ayant préalablement daté et signé et en cochant la case "Je donne pouvoir au Président".
- voter par procuration en donnant pouvoir à une personne dénommée qui assistera à l'Assemblée (*votre conjoint ou la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité (PACS) a été conclu, un autre actionnaire ou encore toute personne physique ou morale de votre choix*). Dans ce cas, vous devez à cocher la case "Je donne pouvoir à" en donnant le nom et prénom du mandataire qui vous représentera, puis ne pas oublier de dater et de signer. Il est rappelé qu'en application des dispositions légales et réglementaires, le formulaire de vote par correspondance doit être parvenu 3 jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée à **BNP Paribas Securities Services** ou au siège de la société.

Le mandataire devra être présent à l'Assemblée Générale afin que le vote du mandant soit exercé.

Les actionnaires au porteur doivent justifier de leur qualité en joignant au formulaire de vote par correspondance ou par procuration l'attestation de participation délivrée par leur intermédiaire financier.

N'hésitez pas, pour vous informer, à prendre contact avec le Service Relations Actionnaires.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

CTS Relations Actionnaires

Grands Moulins de Pantin

9, Rue du Débarcadère 93761 PANTIN Cedex

Tél : 01 40 14 31 00 (du lundi au vendredi de 9h à 18h00)

Fax : 01 55 77 34 17

L'ensemble des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée Générale du 28 avril prochain seront disponibles sur le site internet de la Société www.mercialys.fr, à la rubrique « Finance-Assemblée Générale ».